MODE D'EMPLOI RAPIDE - GESTION DES ABSENCES - COLLÈGE VOLTAIRE

ABSENCE À UN COURS

/!\ Éducation Physique (EP) les absences sont traitées différemment, voir mémento

Absence prévisible ?

- oui → **Lettre motivée avec justificatifs au RG (au Doyen si durée ≥ 0.5 jour) + avertir ses enseignants si la demande est acceptée**

  /!\ pas sur les épreuves regroupées
  /!\ pas pour prolonger les vacances

- non → **durée ≥ 3 jours**

  - oui → **Les responsables légaux contactent le RG pour l'informer** → **<u>Demande d'excuse</u>, avec justificatifs et indication des travaux manqués, à déposer <u>au secrétariat dans les délais</u>**

  - non → **<u>Demande d'excuse</u>, avec justificatifs et indication des travaux manqués, à déposer <u>au secrétariat</u> au retour, max. après 3 jours.**

    /!\ Dispositions spéciales pour les cours d'Éducation Physique (voir *mémento)*

ABSENCE À UNE ÉPREUVE

tous cours confondus

<u>Demande d'excuse</u>, avec justificatifs et indication des travaux manqués, à déposer <u>au secrétariat</u> au retour, max. après 3 jours.

/!\ si absences répétées à des évaluations, CM obligatoire pour toutes les évaluations manquées.

Au retour, contacter immédiatement son enseignant par courriel (copie RG), pour connaître la date de rattrapage de(s) épreuve(s) manquée(s).

Les rattrapages ont en principe lieu le mercredi qui suit l'absence.

ABSENCE À UN TRAVAIL DE RATTRAPAGE

ABSENCE À UNE ÉPREUVE REGROUPÉE

Si possible avertir le secrétariat 022.388.08.00 AVANT l'épreuve

Envoyer par email un certificat médical (CM) daté du jour le jour même au RG et au doyen

MÉMENTO PDF